



La stratégie « B » en un coup d'oeil

La vocation productive et logistique de la Vallée de Seine est la seule qui intéresse les investisseurs privés et étrangers. Pour les attirer et les satisfaire, les politiques territoriales accompagnent l'action du secteur privé et ne cherchent en aucun cas à porter un modèle normatif pour le territoire. La règle est celle du pragmatisme, de la rentabilité et du soutien à la croissance à tout prix. Les politiques territoriales adoptent un principe non interventionniste et se replient sur des fonctions d'autorité publique : contrôle, sécurité, sûreté, aide aux plus démunis, accès au droit. Les enjeux d'intérêt public sont définis selon une grille d'analyse très restrictive : les grandes menaces à l'ordre public, les sujets transnationaux, la souveraineté nationale, les projets financièrement non rentables sans soutien du secteur public.

Cette dérégulation du marché provoque des effets directement visibles sur les formes urbaines et les mobilités. Avec l'assouplissement des règles d'urbanisme et de planification territoriale, on constate effectivement une relance du secteur de la construction, qui bénéficie aux entreprises locales du BTP et de manière connexe à l'ensemble de l'économie de la Vallée. Toutefois, les impacts environnementaux de cette politique sont loin d'être neutres, avec de fortes disparités territoriales, entre les territoires qui ont réussi à canaliser cette poussée urbaine pour alimenter un développement organisé le long de l'axe Seine et dans ses pôles, et des territoires complètement dépassés par les projets des promoteurs et la demande sociale, se traduisant par une diffusion spatiale de l'urbanisation.

Par conséquent, la conurbation entre Paris et Rouen est très inégalitaire à tout point de vue. Socialement d'abord avec les effets classiques de congruence spatiale de l'habitat selon les catégories sociales. Sur le cadre de vie ensuite, avec des paysages défigurés sur certaines portions du corridor et sur d'autres parties, des espaces avec des paysages emblématiques, voire préservés dans la mouvance d'une nature artificialisée et mise en scène pour le bien-être des populations résidentes. Enfin, sur le plan économique, il est difficile de dire qu'il existe encore une politique d'aménagement du territoire, tant le seul critère de décision qui prévaut dans l'analyse des projets, est celui de la rentabilité financière de ceux-ci.

Les territoires se suivent dans la Vallée mais ne se ressemblent pas. Ce corridor séquanien est l'archétype même d'un territoire qui

se lance tout entier dans une compétition où la concurrence consacre les plus forts, les plus compétitifs, les plus puissants, mais qui en même temps, affiche sa vulnérabilité ultime, car les acteurs normands et français, ne possèdent ni la culture, ni les codes, ni les armes, et encore moins la volonté de vivre dans une société où l'argent est roi et où la violence des relations inter-personnelles est la règle. En somme, la Vallée de Seine, prototype moderne d'un territoire où coexistent quelques gagnants de la mondialisation, aux dépens du sacrifice d'une majorité de perdants.

Les grands groupes internationaux voient la Vallée de Seine comme un relais de croissance et un point d'entrée sur le marché européen. Dans ce contexte, toute la stratégie économique est axée sur les filières tournées vers l'exportation : industries, échanges commerciaux, énergie, denrées agricoles, matières premières. Cela entraîne un sous-investissement chronique dans les services de la sphère présente. L'enjeu réside dans la création de richesse économique, se traduisant par des gains financiers ou de gains commerciaux de part de marché ; l'emploi n'est qu'une variable secondaire espérée comme un produit de ces gains. Les multinationales ne se soucient guère de la situation économique des territoires. Ces derniers, tout comme leurs actifs humains, matériels et patrimoniaux, sont considérés au mieux comme des placements, des outils, des instruments d'une stratégie de firme et d'État.

Par rapport à la gestion des risques naturels en Vallée et sur le littoral, les pouvoirs publics font le choix de transférer les mécanismes d'indemnisation au secteur privé, sous la pression du monde de l'assurance et des acteurs économiques. La ligne directrice est de rendre possible les implantations en bords de Seine, pour maximiser l'avantage compétitif logistique. Avec des causes différentes, mais des effets similaires, la construction littorale repart à toute vitesse pour répondre à une demande soutenue de résidences secondaires et de grands ensembles immobiliers. L'État se met en retrait de la gestion des risques et place les acteurs - entreprises, ménages et territoires - face à leurs responsabilités en cas d'aléa majeur entraînant des sinistres.

Cette stratégie, c'est une Vallée de Seine, mue par l'appât du gain et du pouvoir, de préférence pour le plus grand nombre, mais sans garantie aucune.